

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE  
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ  
Fonctionnaire délégué  
B.D.U. – Direction de l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/PFD/571980  
N/réf. : GM/SGL-4.11/s.584  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Parvis Saint-Gilles. Réaménagement et requalification de l'espace public.  
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS  
*(Dossier traité par M. S. DAVID)*

En réponse à votre lettre reçue le 22 février 2016, nous vous communiquons **les remarques et recommandations** émises par notre Assemblée en sa séance du 9 mars 2016.

Le demande porte sur le réaménagement du parvis Saint-Gilles qui est repris comme ZICHEE et espace structurant au PRAS. Le parvis se situe également dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles et dans celle de la brasserie Verschueren. Il est également bordé de plusieurs autres monuments classés (Triperie saint-gilloise, Aegidium).

Le parvis Saint-Gilles, qui constitue le cœur de la commune, avec son marché, ses vastes cafés, etc., correspond à une deuxième strate d'urbanisation de cette partie de Saint-Gilles. Conçue par Victor Besme en 1862, l'église sera construite entre 1866 et 1878 en style néo-roman. Le bâtiment de la justice de paix (ancienne maison communale) est également de sa main.

Le parvis actuel fut tracé dans les premières années du XXe dans le prolongement de la rue Jourdan. C'est de cette époque que datent les immeubles riverains de style éclectique à dominante néoclassique. La rue Jean Volders fut également percée à cette époque. Dans le prolongement de la rue Jourdan, la forme courbe du parvis, s'évasant vers l'église, avait été conçue pour mettre en valeur le monument.

À partir des années 1990, le parvis a fait l'objet d'un vaste projet de rénovation : nouveau pavement, élargissement des trottoirs, puis restauration de l'église et de la Maison du Peuple. En 1993 est créée la station de métro « Parvis Saint-Gilles », accessible par le n° 27. L'aménagement favorise alors les piétons mais laisse une place non négligeable à l'automobile, avec une bande centrale pavée et des emplacements de stationnement dessinés dans le pavage, le reste étant constitué de dalles 20x20, en pierre bleue et en béton. La partie de chaussée traversant le parvis est aussi pavée (ailleurs, la chaussée est asphaltée). Des arbres en alignement furent plantés, dont un certain nombre a aujourd'hui disparu.

L'adoption définitive du PPAS Marie-Janson en 2013, qui prévoit notamment un parking souterrain sous une partie du parc ayant succédé à l'ancien Hôtel des Monnaies, devrait permettre de supprimer le stationnement sur le parvis ainsi que dans la partie basse de ce parc, le long de la rue Jourdan.

## Projet

Pour mémoire, en sa séance du 19/08/2015, la CRMS a formulé une série de remarques et de recommandations sur une version précédente du projet de réaménagement du parvis Saint-Gilles. La présente demande porte sur un projet modificatif qui a été introduit en réponse aux remarques formulées par la Commission de concertation et aux conditions du permis d'urbanisme délivré.

Le projet porte sur un réaménagement de façades à façades du parvis depuis l'église Saint-Gilles jusqu'à la rue de Moscou. L'ensemble de l'espace serait structuré par cinq bandes marquées par des séparations linéaires en pierre bleue qui soulignent la forme courbe de la place. L'ensemble du parvis devient une zone piétonnière, à l'exception de la chaussée de Waterloo qui reste accessible à la circulation motorisée (zone de < 20km/h). L'aménagement global incorpore cependant le tronçon de chaussée qui traverse le parvis (entre le « petit » et le « grand » parvis).

Au niveau des matériaux, le projet mise sur l'uniformisation de l'espace. L'ensemble du parvis serait revêtu de pavés de granit bouchardé 20x30x10 complété par des matériaux existants in situ : les dalles en pierre bleue 20x20x6 seraient coupées en 2 et mises sur tranche sous forme de « barrettes » 20x6x10. La proportion des barrettes varierait selon la bande concernée, de 1/10 à 2/5 pour marquer la topographie naturelle du site.

Par rapport au projet initial, le périmètre du projet a été quelque peu revu : vers la rue de Moscou, le nouvel aménagement n'incorpore plus le trottoir (qui reste un vrai trottoir, en cohérence avec l'aménagement de la rue Jourdan), ce qui est positif.

La nouvelle mouture du projet prévoit, en outre, les modifications suivantes :

- la révision des plantations : devant l'église, le nombre d'arbres est diminué. En revanche, en prévoit la plantation d'arbres sur la partie courbe, à savoir 4 arbres dont 2 *Gleditsia* transplantés et 2 nouveaux platanes. Ces arbres s'ajoutent au platane existant qui était également conservé dans le projet précédent ;
- la révision de l'ensemble des nivellements du parvis après la suppression des emmarchements entre les bandes ;
- la révision de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- la révision du mobilier urbain.

## Remarques de la CRMS

La CRMS confirme son avis antérieur qui était globalement favorable sur la demande, car le projet est relativement sobre et permettra de requalifier le parvis Saint-Gilles tout en accentuant sa forme urbaine. Elle peut également souscrire aux modifications proposées. L'ajout de quelques arbres sur la partie courbe du parvis est positif.

La Commission rappelle cependant **certaines de ses recommandations et réserves** précédentes pour améliorer quelques aspects du projet.

- En ce qui concerne le revêtement prévu, le choix des matériaux apparaît intéressant. Cependant, la CRMS s'interroge sur **la difficulté de mise en œuvre et sur les possibilités d'entretien d'un tel revêtement qui semble assez fragile**. En effet, la complexité de ce type de revêtement pourrait assez vite se dégrader ou être abîmé par des réparations de fortune (travaux aux impétrants, charroi lourd du marché, etc.). La Commission demande en tout état de cause d'être attentif à cet aspect car la qualité de la mise en œuvre et la régularité de l'entretien sont déterminantes pour la réussite du nouvel aménagement et sa durabilité dans le temps.

La CRMS s'interroge, par ailleurs, sur la réalisation, **parfois mal maîtrisée, des raccords entre le nouvel aménagement et les aménagements et revêtements déjà existants**, notamment de part et d'autre de l'église classée.

- En ce qui concerne l'éclairage, la CRMS encourage l'utilisation des luminaires suspendus. Ce point doit cependant être précisé sur le plan technique, compte tenu des distances entre les façades sur le grand parvis.

- **Le choix du mobilier urbain est peu documenté** dans le dossier : par exemple, est-il cohérent avec les autres aménagements d'espaces publics de la Commune ? Dans ce cas précis, il conviendrait au minimum d'assurer une certaine cohérence par rapport aux aménagements existants de part et d'autre et à l'arrière de l'église.

***En outre, la Commission préconise le placement de bancs autour de tous les arbres afin de les protéger.***

- La Commission s'interroge sur le ***dispositif (pente d'accès) pour PMR qui serait placé contre les marches de l'église***. Cet élément, qui reste peu documenté dans le présent dossier, risque d'être peu approprié sur le plan esthétique. Tel que dessiné, il semble, par ailleurs peu fonctionnel (il reste une marche à franchir). Il convient également de vérifier son placement touche à des éléments classés de l'église. ***La CRMS préconise de poursuivre l'étude sur ce point et de le retirer du projet dans l'attente d'une solution plus satisfaisante sur le plan patrimonial. Dans ce cadre, l'aménagement d'une entrée PMR du côté latéral de l'église pourrait être envisagé.***

Enfin, la Commission encourage la Commune à ***entamer une réflexion globale sur l'aménagement des terrasses horeca sur le parvis (tentes solaires, mobilier, etc.) afin d'assurer une plus grande cohérence dans l'expression de ces terrasses.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M. -L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz.